

b) Assistants de langue

La Partie canadienne informe la Partie belge que ce programme consiste à envoyer de jeunes moniteurs canadiens de langue anglaise enseigner l'anglais pendant une année académique; l'université qui les envoie accueille en échange le même nombre de jeunes Belges venant des universités accueillant les jeunes Canadiens. Le ministère des Affaires extérieures prend à sa charge les frais de voyage des moniteurs canadiens.

La Partie belge informe la Partie canadienne qu'un programme semblable existe entre la Belgique et des pays étrangers au niveau de l'enseignement secondaire. Elle mentionne que des difficultés lui paraissent exister au niveau des universités. La Partie belge communiquera l'offre aux universités belges, qui seules sont habilitées à juger si elles peuvent engager ces enseignants à même leurs propres crédits.

c) Echanges de professeurs francophones : Ontario

La Partie canadienne fait part à la Partie belge d'une demande de l'Ontario visant à des échanges entre enseignants francophones ontariens (niveau élémentaire et secondaire) et des professeurs belges francophones. La durée serait dans chaque cas d'une année scolaire. Pour ce projet l'échange pourrait porter sur 10 personnes la première année.

La Partie belge note son intérêt à cet égard et donne son accord de principe sur ce projet, dont les modalités et la mise en application seront déterminées ultérieurement.

d) Echanges de professeurs de langue seconde : Ontario

La Partie canadienne fait part à la Partie belge d'un projet de l'Ontario comportant deux volets :

- des professeurs ontariens, enseignant le français dans des écoles de langue anglaise, enseigneraient l'anglais dans certaines écoles de Belgique.
- des professeurs belges, enseignant l'anglais en Belgique, enseigneraient le français dans certaines écoles de l'Ontario.